

DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2015 DES NON SALARIES AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITE (FORFAIT)

Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural et de la pêche maritime, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Date limite de retour :

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par :

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

Nom du comptable ou du conseil :

Adresse :

Tél. : Courriel :

TRES IMPORTANT

La déclaration dématérialisée est obligatoire si votre dernier revenu est supérieur à 10 000 euros. L'absence de déclaration par voie dématérialisée vous expose à une pénalité. Si vous êtes dans une zone non desservie par internet ou que vous ne disposez pas de l'équipement informatique nécessaire, cochez la case ci-après : Vous êtes alors exonéré de cette obligation.

Pour déclarer vos revenus professionnels, profitez des avantages de la DRP WEB disponible via le site Internet www.msa.fr.

Retournez cette déclaration remplie avant la date indiquée ci-dessus afin d'éviter une pénalité pour déclaration tardive et la taxation d'office de vos cotisations et contributions sur une base forfaitaire.

Le modèle simplifié de déclaration de revenus que vous avez reçu s'adresse aux personnes qui déclarent des revenus agricoles relevant d'un régime d'imposition forfaitaire.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2015

Pas d'imposition séparée

Numéro de sécurité sociale du déclarant

Nom

Prénom

Puis reportez-vous le cas échéant au cadre C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT DE SOLIDARITE EN 2015

B1

Bénéfices agricoles forfaitaires (ligne « **revenus agricoles déclarés** » sur votre avis d'imposition)

B2

Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2015 déductible

B3

En 2015, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPES ETAIENT ASSOCIES NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIETE DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCE VOTRE ACTIVITE

B4

Bénéfices agricoles forfaitaires

C. PEE / PERCO / INTERESSEMENT / PARTICIPATION

C1

Sommes versées par l'entreprise aux PEE, PEE majoré, PERCO et au titre de la participation dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation (à l'exception de la participation).

C2

Sommes versées par l'entreprise au titre de l'intéressement dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation.

D. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2015, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel :

Au 1^{er} janvier 2016, vous êtes domicilié(e) fiscalement à l'étranger

E. COTISANT DE SOLIDARITE - DISPENSE

Au 1^{er} janvier 2016, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale. (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT À

LE

Signature

Cadre réservé à la Mutualité Sociale Agricole

N'omettez pas de signer votre déclaration